**MESSAGE IMPORTANT EN LIEN AVEC LA COVID-19**

Montréal, le 6 avril 2020 – La Régie de l’énergie (la Régie) prolonge, sauf en cas d’urgence, le report des audiences, rencontres préparatoires et séances de travail et transmet le message suivant aux participants à ses travaux et en fait une annonce sur la page d’accueil de son site internet à [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

**MESURES PRÉVENTIVES EN LIEN AVEC LA COVID-19**

La Régie de l’énergie (La Régie) a mis en place, dès le 19 mars 2020, des mesures visant à minimiser le risque que représente la COVID-19 pour ses employés et les participants à ses travaux.

Ces mesures sont préventives et fondées sur les instructions, directives et meilleures pratiques des experts en santé publique des gouvernements du Québec et du Canada.

Le coronavirus s’est révélé à la fois imprévisible et perturbateur et la Régie prend les moyens pour assurer, en toute sécurité, l’exercice de ses compétences au bénéfice des entités réglementées, des consommateurs québécois et de l’économie du Québec.

Dans le cadre des mesures prises dans ce contexte de pandémie, la Régie prolonge le report des audiences, rencontres préparatoires et séances de travail prévues d’ici le **4 mai 2020**.

S’il devait y avoir une urgence à procéder à une audience ou autre, des options relatives à la participation par conférence téléphonique, par écrit ou autre moyen de participation à distance seront examinées avec les participants. Ainsi, si vous avez des inquiétudes ou préoccupations en regard de la remise d’une audience, rencontre préparatoire, séance de travail ou médiation, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec le Secrétaire de la Régie de l’énergie, Me Véronique Dubois, afin d’explorer les options possibles.

Nous sommes conscients que la situation en lien avec la COVID-19 est en constante évolution et la Régie continue à surveiller l’état de la pandémie et à évaluer toutes les approches afin d’assurer que notre milieu de travail demeure sécuritaire et sain pour que nous puissions continuer à exercer nos fonctions.

Nous vous remercions de votre collaboration.

**Rappel de la mission de la Régie**

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique. La Régie fixe, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d’électricité et de gaz naturel.

Me Véronique Dubois

Secrétaire de la Régie de l’énergie et

responsable des communications

514 873-3303